

Décharge 2017: Agence du GNSS européen (GSA)

2018/2196(DEC) - 01/03/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence du GNSS européen pour l'exercice 2017.

La commission a invité le Parlement européen à donner décharge au directeur exécutif de l'Agence du GNSS européen sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2017.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Agence.

Cependant, ils ont émis une série de recommandations à prendre en compte lorsque la décharge sera octroyée, en plus des recommandations générales qui se trouvent dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

Déclaration financière de l'Agence

La contribution de l'Union au budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2017 est de 28 467 648 EUR, soit une baisse de 2,13 % par rapport à 2016.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 100 %, identique à celui enregistré en 2016. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 86,20 %, soit une augmentation de 3,78 % par rapport à 2016. En plus de son budget de base, l'Agence a continué de gérer un budget délégué important au cours de l'année 2017 à la suite de la signature de modifications apportées à la convention de délégation du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) et de Galileo. Un montant délégué de 416 000 000 EUR a été engagé en 2017 et 638 000 000 EUR de crédits de paiement ont été versés.

Les annulations de crédits reportés de 2016 sur 2017 se sont élevées à 270 961 EUR, ce qui représente 5,30 % du montant total des reports et qui indique, une légère diminution de 1,15 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- au 31 décembre 2017, 91,38 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 106 agents temporaires engagés sur les 116 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;
- un rôle consultatif a été confié à un ancien fonctionnaire de la Commission dans le cadre de l'initiative en faveur des seniors actifs, sans que celui-ci soit rémunéré par l'Agence;
- à la suite de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union, une décision importante relative à Galileo a été arrêtée pour transférer le centre secondaire de surveillance de la sécurité Galileo (CSSG) de Swanwick à Madrid. Dans le même temps, l'Agence a travaillé étroitement avec les autorités françaises sur la modernisation et l'extension future du principal centre de surveillance de SaintGermainenLaye;

- l'Agence a dressé une liste des subventions et des contrats affectés par la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union, assortie d'une analyse des conséquences éventuelles, et elle négocie actuellement des mesures d'atténuation avec les contractants concernés.